

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 656

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 95, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le rôle des armées dans la protection du territoire français face aux variations extrêmes du climat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES demande un rapport du gouvernement sur le rôle des armées dans la protection du territoire français face aux variations extrêmes du climat.

En 2005, l'ouragan Katrina a poussé l'état-major étatsunien à élaborer une stratégie claire sur le déploiement des armées en temps d'événement climatique extrême et de catastrophe nationale. En 2005 toujours, le gouvernement de Zapatero en Espagne a mis en place les unités militaires d'urgence, chargées de coordonner et d'appuyer les réponses aux catastrophes naturelles sur le territoire national. Il a fallu attendre l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy en 2017 pour que la question se pose aux armées françaises. Il est urgent pour le gouvernement et le ministère des armées de se pencher sur la question de l'emploi possible des forces dans la construction de la résilience climatique des sociétés.